

AVENANT N° 95 DU 15 MARS 2018

A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 15 FEVRIER 1974

CONCERNANT LES EXPLOITATIONS DE POLY CULTURE ET D'ELEVAGE

DE LA MAYENNE

Code IdCC 9531

Enregistré le 15.03.18
sous le n° 01-18

La directrice adjointe
du travail

C. MANDEAU

ENTRE :

- La Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,

d'une part, et,

- S.G.A.-C.F.D.T.,

- C.G.T., *ce*

- F.O.,

- C.F.E.-C.G.C.,

- C.F.T.C.,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER - Les dispositions de l'annexe II de la convention collective, en date du 15 février 1974, réglementant les conditions de travail et de rémunération des salariés et apprentis des exploitations de polyculture et d'élevage de la Mayenne, sont modifiées comme suit à compter du premier jour du mois suivant l'extension de l'avenant.

ANNEXE II

Barème des rémunérations fixées en application

des articles 18 et 19 de la convention collective

A compter du premier jour du mois suivant l'extension de l'avenant, les salaires horaires, par catégorie professionnelle, s'établissent comme suit :

AQ BF Rg DP *ce*
.....
Sc


EMPLOI	IDENTIFIANT	SALAIRE HORAIRE
<u>I – PERSONNEL D’EXECUTION</u>		
Niveau I : Agents de production		
Echelon 1	110	9.88 €
Echelon 2	120	9.96 €
Niveau II : Agents techniques spécialisés		
Echelon 1	210	10.06 €
Echelon 2	220	10.35 €
Niveau III : Agents techniques qualifiés		
Echelon 1	310	10.38 €
Echelon 2	320	10.83 €
Niveau IV : Agents techniques hautement qualifiés		
Echelon 1	410	11.45 €
Echelon 2	420	12.97 €
<u>II – PERSONNEL D’ENCADREMENT</u>		
Niveau V : Contremaître	500	14.21 €
Niveau VI : Chef de culture	600	16.82 €
Niveau VII : Régisseur	700	20.33 €

ARTICLE DEUXIEME - Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'unité départementale de la Mayenne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire - Rue Mac Donald à LAVAL.

Fait à LAVAL, le 15 mars 2018

Ont, après lecture, signé :

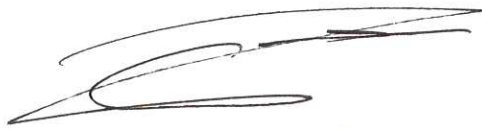
- Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,

 Sande Revu

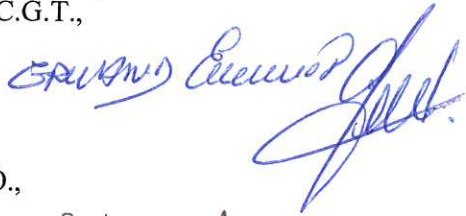
AQ RY JP ee BF

.../... SC


- Pour la S.G.A.-C.F.D.T., P. DREUX




- Pour la C.G.T.,



- Pour F.O.,

Quinton Amault 

- Pour la C.F.E.-C.G.C.,

Guy Rouard 

- Pour la C.F.T.C.

Bernard FLOT



